

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 03 03 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
Mme SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 24/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 26

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme KHAN a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. GARNIER jusqu'à 20h48.
M. CHAIZE a donné pouvoir à M. ROUAULT jusqu'à 21h02
M^{me} BRICE a donné pouvoir à M. PHILOUX.

Étaient absents :

M. CORVOL.
M. BABOU jusqu'à 20h35.
Mme SIMONESSA jusqu'à 20h35.

Secrétaire de séance :

M^{me} BOISNARD.



40/13 – 03 mars 2026

Domaine public - Nomination de deux voies - ZAC métropolitaine Les Touches

Le rapporteur,

- informe que dans le cadre de l'aménagement et de la construction de futurs bâtiments sur le secteur d'activité Sud de la ZAC des Touches, la nomination de deux nouvelles voies doit être prévue en vue de desservir notamment les accès aux bâtiments et lots à construire.
- rappelle que le conseil municipal est compétent pour dénommer les voies publiques ouverte à la circulation y compris les voies privées et déterminer l'adressage sur son territoire. La commune est donc seule habilitée à certifier les adresses publiées dans la Base Adresse Nationale (BAN). De plus, les communes de plus de 3000 habitants sont tenues de rendre public les adresses et de les déposer sur une plateforme numérique.

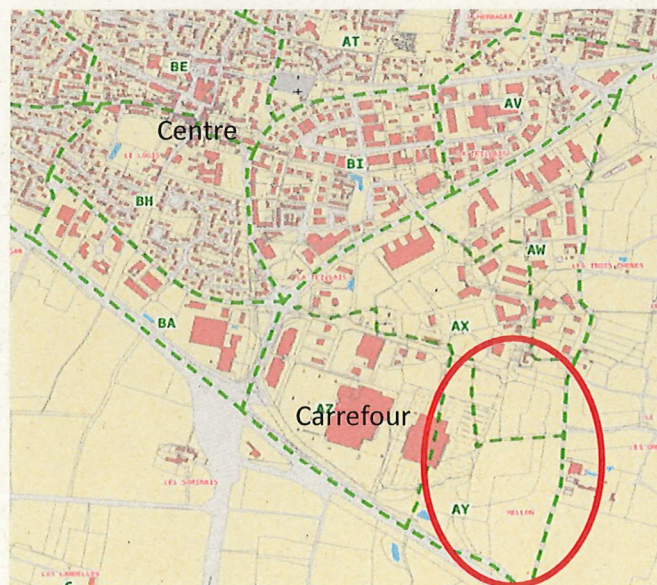
L'attribution d'un nom et d'une numérotation précise, proposée pour chaque terrain, activité et immeuble, s'appuie sur des linéaires de rues et impasses existants. Elle permettra d'identifier l'adressage de chaque entrée de bâtiment et d'informer les résidents, les usagers et autres services utilisateurs d'adresses.

- présente les noms des futures voies attribuées sur le secteur Sud de la Zac des Touches conformément à la liste et au plan ci-dessous.

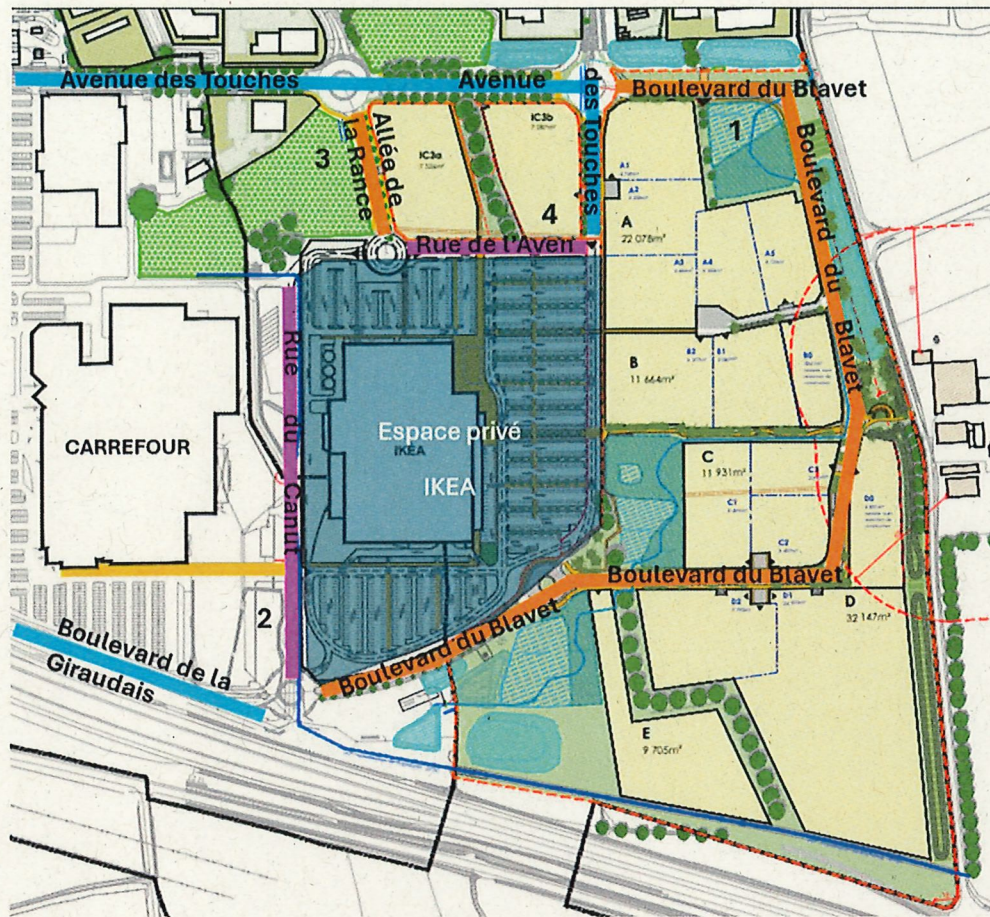
Liste des nouvelles voies communales sur le secteur Sud - ZAC des Touches :

Repérage cartographique	Nom de la voie	Dénomination
1	Boulevard	du Blavet
2	Rue	du Canut
3	Allée	de la Rance
4	Rue	de l'Aven

Plan de localisation des nouvelles voies à nommer



Plan des nouvelles voies à nommer



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune,

Vu l'article n°141-3 du code de la voirie routière à la mise à jour du tableau de classement des voies,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur le pouvoir du conseil municipal sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Considérant que le processus technique de contribution à la Base Adresse Nationale requiert une certification par la commune,

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « Travaux, bâtiments et voirie - Urbanisme et développement durable » lors de sa réunion du 28/01/2026 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE :

les noms attribués aux nouvelles voies communales,

ADOpte :

la dénomination de ces voies selon le plan ci-dessous,

Autorise :

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Karine BOISNARD.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

